



MEMBRES PRESENTS :

François NEBOUT, Nathalie DURANDET, Michel BONNEFOND, Annie MARAIS, Jérôme GRIMAL, Fadilla DAHMANI, Robert JABOUILLE, Isabelle BOURIAU, André LANDREAU, Lysiane ROUYER, Robert LECOCQ, Marianne IRIARTE-HUET, Marie-Claire NEAUD, Jean Leopold SIWE-NANA, Erika BONNEAU, Pascal BUCHEMEYER, Mallory PEYRONAUD, Frédéric CROS, Marie-Noëlle DEBILY, Dominique ROBERT à partir du point 6 , Sabrina BURON, Cédric JEGOU, Claudine DUMARGUE, Louis-Adrien DELARUE, William JACQUILLARD

MEMBRES EXCUSES :

Marie-Laure DUMONT, Christophe MONTEIRO, Frédéric MILLAC, Hassen SFAR

POUVOIRS

Marie-Laure DUMONT donne pouvoir à Lysiane ROUYER
Christophe MONTEIRO donne pouvoir à Mallory PEYRONAUD,
Frédéric MILLAC donne pouvoir à Jérôme GRIMAL,
Hassen SFAR donne pouvoir à Fadilla DAHMANI.
Dominique ROBERT donne pouvoir à Frédéric CROS (arrivé au point N°6)

ABSENT :

M. William JACQUILLARD à compter du point 14.

Madame BURON a été nommée secrétaire de séance.

1. Procès-verbal du conseil municipal du 16 décembre 2020

Le conseil municipal à l'unanimité approuve le procès-verbal du conseil municipal du 16 décembre 2020

2. Compte rendu des décisions prises en application des délégations données à M. Le Maire

Le conseil municipal à l'unanimité prend acte des décisions prises entre le 17 décembre 2020 et le 29 janvier 2021

3. Finances - Subventions aux associations et au CCAS 2021

Le conseil municipal à l'unanimité approuve :
L'attribution des subventions telles que détaillées ci-dessous ;

L'enveloppe globale inscrite au budget au titre des subventions aux associations et personnes morales de droit privé s'établit à 923 130 €.

3 enveloppes sont constituées au sein de cette enveloppe globale :

- Une enveloppe générale d'un montant maximal de 819 630 € d'une part (à noter toutefois que dans le cadre de l'enveloppe générale est comprise l'enveloppe consacrée à la politique de la ville d'un montant de 45 000 € ainsi que celle afférente aux contrats d'objectifs) ;
- Une enveloppe soumise à conditions (participations aux centres de loisirs) d'un montant prévisionnel de 60 000 € d'autre part (voté ultérieurement) ;
- Une enveloppe d'un montant de 43 500 € correspondant à la mise à disposition de deux agents à destination du SA XV et de l'ASJ SOYAUX.
 - L'attribution de la subvention de la ville au CCAS sera d'un montant de 498 000 €, Et autorise Monsieur le Maire à signer les conventions financières à intervenir avec les associations bénéficiant de subventions d'un montant supérieur à 23 000 € ainsi qu'avec l'ASBB.

4. PERSONNEL MUNICIPAL - Fixation des taux 2021 de prise en charge des prestations interministérielles d'action sociale à réglementation commune

Le conseil municipal à l'unanimité approuve l'attribution d'une aide financière aux agents titulaires, aux contractuels, aux bénéficiaires des emplois aidés dont les enfants fréquentent les centres de loisirs et les colonies de vacances.

5. PERSONNEL MUNICIPAL - Suppressions et créations de poste

Le conseil municipal à l'unanimité approuve

- La création à partir du 16 février 2021, d'un emploi de catégorie C, d'adjoint technique territorial, à temps complet,
- La suppression à partir 16 février 2021 d'un emploi de catégorie C, d'adjoint technique territorial principal de 1^{ère} classe, à temps complet,

6. Plateforme Numérique Senior Senior - Appel à projets - Conférence des financeurs de la prévention de la perte d'autonomie des personnes âgées coordonnée par le Département de la Charente

Le conseil municipal à l'unanimité autorise Monsieur le Maire à solliciter une subvention à la Conférence des financeurs de la prévention de la perte d'autonomie des personnes âgées coordonnée par le Département de la Charente, et à signer tous les documents afférents à cette demande de subvention.

7. Demande de subvention DETR 2021 Plan Handicap et Accessibilité

Le conseil municipal à l'unanimité autorise Monsieur le Maire à solliciter les participations financières à la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux pour l'année 2021 et à signer l'ensemble des documents afférents à ce projet et aux demandes de cofinancement.

8. Demande de subvention Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL) - exercice 2021 - Opération Rénovation de la mairie de SOYAUX

Le conseil municipal à l'unanimité autorise Monsieur le Maire à demander un cofinancement de ce projet à hauteur de 35% dans le cadre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Public Local (DSIL) instaurée dans le cadre de la loi de finances 2021, en s'appuyant sur l'enveloppe destinée à la mise aux normes et à la sécurisation des équipements publics et celle sur la rénovation thermique. et à signer tous les documents afférents à cette demande de subvention.

9. Subvention à l'association familiale de la Charente - année 2021

Le conseil municipal à l'unanimité approuve le versement d'une subvention d'un montant de 6000 € à l'association familiale de la Charente dans le cadre d'un nouveau dispositif de garde d'enfant à domicile en horaires atypiques.

10. Vie Scolaire : Répartition intercommunale des charges de fonctionnement des écoles publiques - révision du forfait minimum - exercice budgétaire 2020 (année scolaire 2019 / 2020)

Le conseil municipal à l'unanimité accepte de verser la participation de 440 € demandée par la commune de La Couronne et 2 123,56 € demandée par la Communauté de Communes La Rochefoucauld Porte du Périgord et autorise Monsieur le Maire de Soyaux à signer les conventions correspondantes avec les communes concernées.

11. Grand Angoulême - Rapports annuels 2019 relatifs au prix et à la qualité des services publics de l'eau potable, de l'assainissement non collectif.

Le conseil municipal à l'unanimité prend acte des rapports annuels 2019 relatifs au prix et à la qualité des services publics de l'eau potable, de l'assainissement non collectif.

12. Avis sur le projet de Pacte de gouvernance de GrandAngoulême

Le conseil municipal à l'unanimité approuve le schéma de mutualisation des services proposé par GrandAngoulême et autorise Monsieur le Maire transmettre la délibération s'y rapportant à GrandAngoulême et à signer tous les documents inhérents à ce dossier

13. Création d'une Agence Postale Communale.

Le conseil municipal à la majorité des suffrages exprimés et une opposition (M. William JACQUILLARD) autorise Monsieur le Maire à signer la Convention relative à l'installation d'une Agence Postale Communale et l'ensemble des documents y afférents et à recruter un agent permettant l'exploitation de cet espace.

A la demande des conseillers du groupe DECIDES plusieurs questions diverses sont portées à l'ordre du jour :

1°) La mise en place du futur Budget Participatif commence à esquisser les contours de l'implication citoyenne dans la politique municipale, en proposant aux habitant.e.s d'être associé.e.s et de jouer un rôle concret. Même si cette initiative, à l'image de la ville d'Angoulême, aurait pu être mise en place plus précocement, elle montre la bonne direction et nous nous en réjouissons.

Quand et comment pourront être intégré.e.s plus largement les citoyen.ne.s ou d'autres personnes ressources expertes dans certains domaines à l'ensemble des commissions municipales et/ou groupes de travail afin d'enrichir et éclairer nos travaux ?

Monsieur le Maire précise que les commissions ne sont pas ouvertes au public comme le précise le règlement intérieur qui a été voté, sauf à pouvoir ponctuellement faire venir un tiers expert sur un sujet précis.

Il est toujours possible de créer des commissions extramunicipales mais elles doivent être justifiées par un projet spécifique. C'est précisément ce qui est fait avec le budget participatif. Monsieur le Maire attire aussi l'attention des élus sur le nombre de commissions et de groupes de travail qui, s'ils sont trop nombreux, sont chronophages pour les services. Par ailleurs, les techniciens – au quotidien – répondent aux questions des usagers et dialoguent avec les experts d'usage.

Il propose de réexaminer cette question au fil du mandat et en fonction des projets.

2°) Depuis toujours et encore plus depuis la crise sanitaire générée par la Covid 19, nos écoles, nos collèges représentent un intérêt majeur et doivent faire l'objet de toute notre attention, de tout notre soutien.

Il s'avère que des acteurs essentiels à la vie et au bon fonctionnement de nos établissements scolaires, les Assistants d'éducation (AED) et les Accompagnants d'élèves en situation de handicaps (AESH), ne sont toujours pas reconnus à leur juste utilité sociale et restent en proie à une précarité injustifiable et préjudiciable pour l'ensemble de la communauté éducative.

Cette problématique a été récemment relayée par la presse, mais débattue de longue date au sein des instances de gouvernances de nos établissements scolaires.

Dans le cadre du Grenelle de l'éducation, le ministère de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et des Sports a déclaré vouloir engager en 2021 une évolution profonde du système éducatif et des métiers des personnels de l'Éducation nationale autour de quatre leviers prioritaires : reconnaissance, coopération, ouverture et protection et valeurs de la République.

Dans cette perspective, le Conseil Municipal de Soyaux peut-il prendre une motion visant à affirmer l'importance de la place occupée par les AED et AESH, en soutenant la nécessaire évolution de leur statut au regard des missions indispensables qu'ils exercent au sein de nos établissements scolaires, auprès de nos enfants ?

Monsieur le Maire émet un avis favorable pour le soutien de la revalorisation des conditions de travail des AED et AESH, et du monde enseignant en général. D'ailleurs il en profite pour saluer l'obtention du label Cité Educative par la Ville de Soyaux ; label

qui viendra consolider les moyens dévolus à l'Education Nationale sur notre quartier prioritaire.

Il propose d'approuver la motion proposée à cet effet.

14- Motion de soutien à la revalorisation du statut des AESH et des AED.

Le conseil municipal à l'unanimité approuve la motion de soutien à la revalorisation du statut des AESH et des AED telle que mentionnée ci-dessous :

Chaque année, les élèves en situation de handicap scolarisés en milieu scolaire augmentent de 10%. Ces élèves sont pris en charge par des personnels dédiés au sein des établissements afin de permettre leur intégration et leur éducation : les assistants d'éducation (AED) et les accompagnants d'élèves en situation de handicaps (AESH),

Les AESH permettent à ces élèves de s'intégrer dans une classe et de travailler leur autonomie. Les AED participent aux activités éducatives, sportives, sociales ou culturelles à l'intérieur mais également à l'extérieur des établissements.

En dépit de leur rôle fondamental dans un système éducatif qui promeut l'égalité des chances, ces personnels souffrent de conditions de travail particulièrement précaires : temps de travail incomplets et manque de formation. Ces conditions de travail ne permettent pas aux établissements de recruter en nombre suffisamment.

Dans le cadre du Grenelle de l'éducation, le Ministère de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et des Sports a déclaré vouloir engager en 2021 une évolution profonde du système éducatif et des métiers des personnels de l'Éducation nationale autour de quatre leviers prioritaires : reconnaissance, coopération, ouverture et protection et valeurs de la République.

Aussi, les membres du conseil municipal de Soyaux apportent leur soutien à la revalorisation du statut des AESH et des AED, considérant qu'il s'agit d'acteurs essentiels de notre système éducatif.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h heures 30

Le maire,



François NEBOUT